

tellement inquiète de ce que KVOS prévoit de tels bénéfices cette année, même si cette station a proposé d'en partager la moitié avec une nouvelle station de Vancouver, Western Approaches Broadcasting, si la proposition KVOS était acceptée?

Parlons donc des régions de notre pays qui n'ont pas le luxe d'avoir accès à un grand nombre de chaînes de télévision. Malheureusement, il y a encore beaucoup de régions dans notre pays qui n'ont pas encore la radio, sans parler de la télévision. Certaines n'ont accès à aucun canal, d'autres qu'à un seul, deux tout au plus. On a installé une station de relais sur le sommet d'une montagne qui reçoit un signal qui est parfois relayé cinq fois. Ce sont des gens ordinaires qui l'ont fait, des gens comme nous sommes ou comme nous devrions être. Ces gens ne peuvent profiter de ces services pour une seule raison. L'industrie canadienne de la radiodiffusion ne dispose pas des fonds nécessaires.

Comment les députés peuvent-ils s'attendre à ce que quelqu'un comme moi qui représente des milliers de personnes qui n'ont pas la télévision et des centaines d'autres qui n'ont même pas la radio, se préoccupe de ceux qui peuvent choisir entre 10 ou 12 chaînes? Je peux m'inquiéter d'un changement dans le montant de dollars publicitaires versés à une station de télévision étrangère, alors que les gens qui m'ont envoyé ici veulent simplement avoir accès à la radio, accès qui leur a été refusé parce que les recettes s'en vont outre-frontière. Tous ces dollars nous reviennent à nous, Canadiens, pour accroître les possibilités offertes aux radio-diffuseurs canadiens actuels et, il faut l'espérer aux organismes futurs de radiodiffusion qui répandront la culture canadienne dans tous les coins du pays.

J'espère vivre assez longtemps pour voir le jour où le comportement de nos enfants reflétera des réalités plus canadiennes que Rhoda, Maude, Phyllis et Mary Tyler Moore. Quant au député chargé de la condition de la femme et qui vient justement d'entrer à la Chambre, je m'incline devant l'autre genre et compte bien que les lois à venir proposeront d'autres modèles que Kojak, Petrocelli, McCloud et tous les autres durs, mais c'est là une autre question.

Chers collègues, c'est une simple question. Actuellement, des magazines et des radiodiffuseurs bénéficient d'avantages fiscaux sans être soumis à aucun des critères des magazines canadiens. Les radiodiffuseurs étrangers peuvent bénéficier d'avantages fiscaux sans se soucier le moins du monde du CRTC. Je m'élève contre les propos d'un député d'en face, selon qui de tels privilèges n'existaient pas. Des privilèges de ce genre existent dans notre pays comme dans nul autre en faveur de deux magazines et de radiodiffuseurs frontaliers d'un pays voisin. À mon avis, nous devons aux Canadiens de réparer cette injustice.

Étant donné la grande complexité de cette question, j'aimerais faire quelques remarques pour terminer. Je ne veux laisser aucun doute dans l'esprit des députés d'en face. Nous apprécions l'apport du *Reader's Digest*. Cependant, le Canada a finalement atteint l'âge adulte et il doit percevoir ses propres recettes publicitaires pour faire prospérer son industrie de l'édition et de la radiodiffusion. Le gouvernement n'a nullement l'intention de supprimer ou de pénaliser injustement les revues *Time* et *Reader's Digest* et, en ce qui concerne certaines stations de télévision frontalières, je dirai, pour ma part, qu'elles en ont profité lorsqu'elles pouvaient le faire. Je le répète, le gouvernement a simplement l'intention de leur retirer ces avantages fiscaux artificiels dont elles profitent depuis 1965—et que nous sommes le seul pays du monde à leur accorder—et

d'encourager l'industrie de la revue canadienne, ainsi que les radiodiffuseurs canadiens.

Je voudrais faire une dernière remarque simple et directe. On accorde aux entreprises canadiennes qui annoncent dans les magazines canadiens de déduire, aux fins de l'impôt sur le revenu, jusqu'à 100 p. 100 de leurs frais de publicité. En vertu de la loi actuelle, elles bénéficient des mêmes avantages à l'égard de leur publicité dans le *Time* et le *Reader's Digest*, des magazines étrangers. Le gouvernement propose de dispenser en publication du dégrèvement d'impôts. Le gouvernement a recommandé à la Chambre une modification semblable visant à n'accorder aucune déduction sur le revenu pour la publicité diffusée par une station non canadienne lorsqu'une annonce s'adresse d'abord au marché canadien. Je pense que ces solutions simples dissiperont les nuages protestataires qui nous ont obscurcis ces derniers jours.

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Monsieur l'Orateur, je ne sais pas si mes nuages nous apporteront des éclairs, de la pluie ou de la neige. Je partage bien des opinions de la représentante de Skeena (M^{me} Campagnolo), à l'exception d'au moins deux. Il s'agit d'abord du désarroi que cause le passage de la mesure qui dit «sensiblement différent». Le député a dit que ce bill modifie seulement la part de propriété requise pour que le magazine devienne canadien. La modification concerne la loi de l'impôt sur le revenu. Dans la loi de l'impôt sur le revenu, il est dit: «sensiblement différent». Selon le ministre du Revenu national (M. Cullen), la part sensiblement différente serait de 80 p. 100. C'est à cela que nous nous opposons.

L'autre partie concerne la censure, terme utilisé par le député. Il faut que je répète ce qu'a dit le député de Lambton-Kent (M. Holmes) sur le mot censure. Il a dit et je cite:

«Peut-être le terme le plus galvaudé et le plus mal compris dans tout ce débat a été «censure». J'ai écouté les accusations et contre-accusations portées contre ce mot et cette question en particulier. Le ministre et le gouvernement ont maintes fois répété en défendant le bill que la censure ne faisait pas partie des principes adoptés par le gouvernement.

Le gouvernement a raison de dire que l'on ne peut pas considérer un règlement comme une censure à proprement parler; pourtant, ce qui me met la puce à l'oreille, et franchement, il devrait en aller de même pour tous les Canadiens, c'est son attitude et sa réaction lorsqu'on l'accuse de pratiquer la censure.

Il ne faut pas séparer cette citation de son contexte. Les Canadiens pensent que l'adoption de cette modification tendrait à éliminer le *Time* et le *Reader's Digest* du marché. C'est cela qu'ils craignent.

Des voix: Bravo!

M. Paproski: Ensuite le ministre en viendra à se débarasser du multiculturalisme.

Des voix: Oh, oh!

M. Schellenberger: J'ai réussi à faire naître une étincelle d'intérêt. Tant mieux! Le peuple du Canada ne comprend pas cette question de privilèges. Ils pensent que le *Reader's Digest* et le *Time* jouissent de certains privilèges que n'ont pas les autres revues canadiennes. C'est faux. Ils ont en effet des privilèges que n'ont pas les autres publications étrangères. On l'a répété à maintes reprises au cours de ce débat, mais on ne le répètera jamais assez.

Mais je m'oppose au règlement sur le contenu, présenté par le ministre du Revenu national, question qui est venue se greffer au débat. Admettons la nationalité, mais personnellement je m'oppose au règlement sur le contenu. J'ai reçu des centaines de lettres et je suis sûr que les autres